

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-035 COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Acte mis en ligne le : 13/04/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 33

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

<u>Présents</u>: Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille); Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz); Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay); Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux); René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin); Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

<u>Absents</u>: Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, Patrick ROSET, Joël TERRY.

Procurations: Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET

Michel CARLES à Régis ROUSSEL Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI Robert PARISET à Christine FASSINOT Patrick ROSET à Christine NOWAK Joël TERRY à Brigitte GROIX

BUDGET PRINCIPAL 2023 (PJ)

Classification contrôle de légalité: 7.1.1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER le budget principal 2023, par chapitres et avec reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre à :
 - o 16 080 037 € en fonctionnement,
 - o 9 177 828 € en Investissement;
- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	23-035_PJ_Note_synthetique_budgets_2023
Mukayunt	touths	23-035_PJ_BP_2023_signatures